

La place de la formation linguistique dans les mobilités et dans la politique internationale des universités

Serge Borg

Maître de conférences

Université de Franche-Comté - EA. 2281. LASELDI

Président de l'ADCUEFE / Réseau Campus-FLE



Résumé : Cet article résume les grandes lignes du symposium d'ouverture de colloque sur la formation linguistique dans les mobilités étudiantes et enseignantes, ainsi que son impact sur la politique internationale des universités. Il relate les différentes problématiques étudiées par les acteurs institutionnels de la coopération universitaire internationale, notamment en matière d'évaluation (analyse des dispositifs), de certification (diplômes requis) et de démarche qualité (pour l'obtention du label « Qualité français langue étrangère »). Il conclut sur des perspectives qui appellent de profondes réformes à la fois institutionnelle avec la redistribution des attributions officielles à des entités relevant de l'enseignement supérieur mais aussi scientifique, avec l'affirmation du français sur objectifs universitaires, pour être à la hauteur des enjeux que se fixe l'*Alma Mater* de ce troisième millénaire, face à la mondialisation du savoir.

Mots-clés : Coopération universitaire internationale, mobilités, évaluation, certification, démarche qualité, français sur objectifs universitaires.

Ce premier symposium du colloque se proposait de faire le point sur plusieurs dimensions relatives à la place de la formation linguistique dans la mobilité internationale, et plus particulièrement dans la politique internationale des universités. La mondialisation et l'accélération des échanges scientifiques, la diffusion des connaissances, l'accès au savoir en réseau, et l'attractivité de nos universités s'inscrivent désormais dans une logique de programme où les mobilités entrantes et sortantes, enseignantes et étudiantes, convoquent de fait, une réflexion poussée sur la formation linguistique dans la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans cette perspective, plusieurs acteurs incontournables du domaine ont accepté de prendre part à cette réflexion pour rendre compte de leur expérience sur les difficultés et les besoins réels des étudiants en matière linguistique, sur la place qui lui est accordée dans leur parcours de mobilité, et dans les dispositifs institutionnels qui interviennent sur la chaîne de l'accueil des étudiants étrangers en France : Agence Campus France, Conférence des présidents d'université du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans sa composante CORIE (Commission pour les relations internationales et

européennes), Conférence des vice-présidents CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire), Conférence des directeurs des centres universitaires d'études françaises pour étudiants étrangers, à savoir le groupement professionnel ADCUEFE. Ce dernier accueille chaque année, en France, quelques cinquante mille étudiants étrangers dans ses quarante centres universitaires de français langue étrangère, répartis sur l'ensemble des principaux campus de l'hexagone.

L'auteur de ces lignes s'emploiera à reporter ici l'essentiel des thèmes qui ont marqué ce symposium, dans ses dimensions à la fois disciplinaire, institutionnelle, de certification et de politique linguistique éducative à l'international. Il s'attachera à montrer comment ces débats féconds ont progressivement évolué vers l'émergence d'un nouveau besoin en formation linguistique, dans ses contours épistémologiques et dans sa réalité fonctionnelle, à savoir le français sur objectifs universitaires.

En amont de la chaîne, l'approche disciplinaire et l'orientation scientifique.

Jean Luc Ito-Pagès, responsable de l'offre de formation à l'agence Campus France ouvre les débats en expliquant que la promotion des formations supérieures françaises dans le monde et l'accès aux études pour les étudiants étrangers sont les principales missions de cette agence nationale. Présente dans quatre vingt huit pays, cent seize « espaces » Campus France et vingt huit antennes emploient quelques 250 personnes coordonnées et formées par l'agence au niveau international afin de guider les étudiants dans leur choix d'une formation de l'enseignement supérieur français et de les accompagner dans les formalités administratives et consulaires préalables à leur arrivée en France.

Il s'agit ici d'une première approche que nous qualifierons de disciplinaire (propre à la filière recherchée) mais qui n'intègre pas nécessairement l'évaluation linguistique, cette dernière étant à la charge de l'étudiant qui doit répondre aux exigences de l'université d'accueil (c'est le cas de la mobilité dans l'espace européen), très souvent le niveau B2 du cadre européen commun de référence, ou par l'obtention du TCF - DAP (demande d'admission préalable). Nombreuses sont les universités qui ont également développé leur propre test linguistique ou qui offrent une formation intensive dans leur centre universitaire de français langue étrangère en guise de propédeutique.

Dans les 30 pays où l'inscription est « dématérialisée », c'est-à-dire, lorsque le candidat étudiant effectue son inscription par Internet et peut suivre l'évolution de son dossier depuis la demande de formation, jusqu'aux démarches préalables à l'obtention du visa, c'est la procédure CEF (Centre pour les Etudes en France) du Ministère des affaires étrangères et européennes qui prévaut, avec l'obligation d'obtenir le niveau B2 sur l'échelle du TCF (Test de connaissance du français) ou du DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française). L'agence Campus France assure alors le suivi du dossier de l'étudiant pour l'obtention d'un *visa pour études* qui intègre la vérification des compétences linguistiques.

L'existence de formations dispensées en langue anglaise dans l'enseignement supérieur français, notamment au niveau des Masters, n'a pas manqué d'interroger

la politique linguistique éducative de notre pays et plus particulièrement celles de certains établissements d'enseignement supérieur (notamment les Grandes Ecoles). Il existe en effet, un catalogue Campus France sur les enseignements dispensés partiellement ou entièrement en anglais. http://www.campusfrance.org/fr/b-agence/espacedoc_infos.htm#forma_en.

Le souci de rester attractifs et donc compétitifs, mais aussi la possibilité d'offrir une porte d'accès à notre enseignement supérieur, notamment à des publics pour qui la langue est, au départ, une barrière voire une représentation-obstacle, a été avancé. Certains ont même souligné que c'était là une voie de passage originale et audacieuse pour une introduction progressive à la langue et à la culture française ; ces formations n'étant que partiellement dispensées en langue anglaise, elles invitent tout naturellement à découvrir et à s'approprier notre langue dans le contexte induit que représente l'immersion culturelle en France.

A ce stade, il a été souligné la relative diversité qui existe en termes d'exigence sur le niveau linguistique. D'aucuns ont souligné le « moindre dirigisme » en vigueur, l'existence de plusieurs tests de connaissance sur le marché (TCF, TEF, ...) la disparité des situations d'accueil, des contextes éducatifs et du niveau de certification linguistique qui peut laisser parfois à désirer d'un pays à l'autre. Par ailleurs, la dimension disciplinaire est apparue comme le parent pauvre du dispositif et quasiment ignorée par tous les tests en vigueur. L'agence Campus France, par la voie de son représentant, a souligné toutefois qu'elle restait très attentive à la formation linguistique des étudiants désireux de suivre des formations diplômantes ou qualifiantes en France et ce, quelle que soit la situation administrative du candidat.

En témoigne également l'indication systématique, sur son site, des centres universitaires de Français Langue Etrangère (FLE) qui existent sur chaque campus des établissements membres, la création du catalogue des formations en français langue étrangère : http://www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/n_accueil_fle.asp ainsi que l'organisation de missions FLE (la première devrait avoir lieu en Inde en novembre 2010). L'agence reste à l'écoute de la création d'un éventuel dispositif qui permettrait un ciblage plus poussé et affiné au niveau de la formation linguistique, à savoir la mise en place d'une formation au français sur objectifs universitaires.

La dimension institutionnelle de la Conférence des Présidents d'universités.

C'est donc sans transition que la parole a été donnée au Professeur Marc Gontard, représentant la Conférence des Présidents d'universités (CPU) mais également vice-président de la CORIE de la CPU, à savoir, de la commission pour les relations internationales et européennes. Il était également accompagné du professeur Claude Condé, également membre de la CORIE de la CPU, en charge d'une mission sur les tests de compétence linguistique qui régulent l'accès à l'enseignement supérieur français.

Nul doute que les premiers débats les auront interrogés au plus haut niveau puisque la CPU, instance de concertation et force de proposition ne pouvait rester

plus longtemps indifférente à la problématique de la formation linguistique des étudiants étrangers, dans la mesure où elle interroge les territoires profonds de son identité en termes de politique internationale des établissements qu'elle fédère et par là, celle de la coopération universitaire, scientifique et technique de notre pays. En toile de fond, la mission avouée ou non de promouvoir la Francophonie dans le monde, avec tout ce que cela suppose comme efforts pour la mise en place de dispositifs d'accueil, d'intégration, et de coopération à la fois bi et multi-latérale.

C'est ce qui a été développé en substance par ces deux représentants qui, à la satisfaction générale, ont aussi souligné l'anomalie de notre actuel dispositif qui consiste à déléguer à une instance relevant du ministère de l'éducation nationale (donc du second degré), la gestion des tests de compétences pour accéder à l'enseignement supérieur. En effet, le CIEP de Sèvres, en charge des différentes certifications DELF / DALF et du TCF, n'est pas une entité qui relève du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et aux dires même de son directeur sortant : « la question de l'articulation entre le secondaire et le supérieur doit donc être posée, surtout pour des raisons de visibilité à l'international » (sources : www.educpro.fr du 4 mai 2010).

Ils se sont saisis de cet épineux dossier et ont proposé aux différents responsables qu'une réunion ait lieu à la rentrée d'octobre 2010, afin que la question de la formation linguistique, préalable à l'accès à l'enseignement supérieur, soit débattue dans les différentes instances de la CPU. Ils ont également encouragé les différents acteurs de la chaîne d'accueil à resserrer les liens, à mettre en place des synergies dans la transmission des données et surtout, à élaborer un dispositif d'harmonisation au niveau de la certification linguistique, propre à être reconnu par l'ensemble des établissements supérieurs en France. La création d'une habilitation au français sur objectifs universitaires a retenu toute leur attention, de par les grandes attentes du domaine, non seulement au niveau linguistique, mais également sur le plan méthodologique et disciplinaire.

Le rôle primordial des centres universitaires de français langue étrangère.

Les représentants de la conférence des directeurs des centres universitaires de français langue étrangère ont ensuite pris la parole. Le groupement professionnel qui les fédère, à savoir l'ADCUEFE (Association des directeurs des centres universitaires pour l'enseignement du français aux étudiants étrangers : www.campus-fle.fr) ont fait part de leur expérience de terrain et du rôle de « courroie de transmission » qu'ils exercent dans le dispositif d'accueil des étudiants étrangers vers les universités françaises.

Très souvent associés à la promotion de l'offre de formation aux côtés des services des relations internationales des universités (souvent même rattachés à ce service commun et ayant parfois la double casquette), ils se trouvent en première ligne face à la politique des visas, aux différentes procédures administratives d'admission, à la préparation et à l'accompagnement méthodologique des étudiants qui suivent des stages intensifs dans leur centre pour pouvoir poursuivre dans les différentes filières de leur université.

Si de très fortes réserves ont été émises sur l'actuel dispositif d'évaluation des compétences linguistiques (en termes de scientificité mais aussi de légitimité institutionnelle) s'inscrivant ainsi dans le prolongement des débats développés avec l'agence Campus France et la Conférence des présidents d'universités, ils ont également regretté que le processus de labellisation auquel ils ont massivement adhéré en 2007, ne soit pas à la hauteur de leurs attentes, en terme de reconnaissance professionnelle (l'obtention du label « Qualité FLE » n'ayant pas permis d'augmenter ni parfois même de maintenir leurs effectifs).

Après quatre années d'expérience en la matière, ils estiment que cette démarche qualité doit être entièrement repensée et surtout, qu'elle puisse leur permettre d'afficher leur véritable légitimité scientifique, professionnelle et institutionnelle au niveau de la formation linguistique dans la mobilité mondiale mais aussi, dans la politique internationale des universités.

Ils se félicitent d'inscrire résolument leur action dans la réalité du paysage universitaire international de ce troisième millénaire, en impulsant cette dynamique du français sur objectifs universitaires dont fait l'objet ce colloque, organisé par l'université de Perpignan Via Domitia, en partenariat avec le Forum Mondial des centres universitaires de langues HERACLES (Hautes Etudes et Recherches pour les Apprentissages dans les Centres de Langues de l'Enseignement supérieur : www.forumheracles.org).

La thématique du FOU (puisque c'est l'acronyme retenu) et les immenses attentes qu'elle suscite ont conduit la commission pédagogique de l'ADCUEFE à repenser entièrement les maquettes des différents diplômes universitaires qu'offrent les établissements membres de ce groupement professionnel. Il s'est d'abord agi de les mettre en conformité avec les différents niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues (le CECR) mais aussi, et surtout, de leur donner, au-delà du bagage linguistique inhérent à chaque niveau, une solide composante méthodologique propre aux besoins des étudiants étrangers confrontés à notre culture d'enseignement et à notre culture d'apprentissage universitaires (résumé, commentaire, dissertation, explication de texte, rédaction de mémoire, exposés oraux, soutenance, etc.).

De nombreux CEVU se sont prononcés favorablement sur ces maquettes et les ont adoptés dans les catalogues des formations de leur université. Cette démarche a également reçu l'aval du représentant de la conférence des vice-présidents CEVU, Monsieur Fabrice Lorente, présent à ce symposium et qui s'est clairement prononcé en faveur d'une telle démarche de reconnaissance de ce DU (Diplôme universitaire) au niveau national.

La place de la formation linguistique dans la mobilité internationale s'en trouve ainsi renforcée et le symposium s'est conclu sur les perspectives à la fois constructives et réelles que représente le français sur objectifs universitaires, non seulement du strict point de vue des compétences linguistiques, méthodologiques et culturelles, mais également dans la politique internationale des universités françaises.